



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 28 juin 2023 DELIBERATION

Rapporteuse : Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Madame Chantal LECOMTE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

Etaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

13 – CESSION DE LA PARCELLE AH 534 RUE DU COQ

Par délibération n°25 du 7 avril 2023, votre assemblée a autorisé le lancement d'une procédure de mise en vente de la parcelle AH 534, Rue du Coq.

Un appel à candidatures a été publié sur le site internet de la Commune.

Un cahier des charges a été rédigé et mis à la disposition de tout demandeur. personnes se sont manifestées et ont retiré le cahier des charges.

A la date de clôture de l'appel à candidatures, soit le 11 mai 2023 à 12h, une seule offre a été enregistrée : celle de Monsieur et Madame MAINVIELLE – 19 Rue du Coq 64400 OLORON SAINTE-MARIE.

Par délibération n°7 en date du 17 mars 2023, votre assemblée a décidé la création d'une commission permanente consultative chargée de l'étude des offres d'achat de biens immobiliers communaux.

La commission s'est réunie le 26 mai 2023 à 17h et a pris acte de l'offre reçue.

Présentation résumée de l'offre :

Acquisition au prix de 45 000 € HT en vue de construire un bâtiment à vocation de garage (4 places) potentiellement réaménageable en logement, à l'avenir.
Ce projet nécessite la réalisation d'un accès aux frais de l'acquéreur. Une ou deux places de parking seront supprimées pour favoriser cet accès.

L'acquéreur a fourni les éléments justifiant sa capacité à financer l'acquisition et les travaux.

Considérant que la procédure de cession mise en œuvre a permis au candidat de fournir tous les éléments nécessaires à l'analyse de son projet, la commission consultative chargée de l'étude des offres d'achat de cette parcelle, à l'unanimité des présents, propose de retenir la proposition d'achat formulée par Monsieur et Madame MAINVIELLE pour la somme de 45 000 € HT, aux conditions énoncées dans le cahier des charges.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la procédure d'appel à candidatures suivie et le cahier des charges s'y rapportant,

Considérant l'offre faite par Monsieur et Madame MAINVIELLE,

Considérant l'avis favorable formulé par la commission consultative chargée de l'étude des offres d'achat de la parcelle AH 534,

Considérant l'avis en date du 24/03/2023 du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant évalué la parcelle AH 534 à la somme de 45 000 € HT,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DÉCIDE** la cession de la parcelle AH 534 au profit de Monsieur et Madame MAINVIELLE – 19 Rue du Coq 64400 OLORON SAINTE-MARIE au prix de 45 000 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette cession,
- **PRÉCISE** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 juin 2023.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 30.06.2023




Bernard UTHURRY

